

## Annexe 1 Charte d'organisation

### 1 Logo.

On utilisera celui de la « Trans'Sarthe », il devra figurer sur tous les documents remis aux clubs et aux participants.

Chaque club organisateur pourra choisir le nom de sa randonnée.

### 2 Prix de l'inscription.

Il peut être révisé chaque année

Réduction de 2 à 4 € pour les licenciés FFCT, et gratuité pour les mineurs FFCT.

**Adultes FFCT : 4,50 €**

**Moins de 18 ans FFCT : Gratuit.**

**Adultes non licenciés: minimum 6.50 €**

**Moins de 18 ans Autres : minimum : 2.00 €.**

### 3 Départ.

Point accueil (Café, chocolat, viennoiseries proposées etc.).

Le départ est libre après l'inscription.

Plaques de cadre « Trans'Sarthe » sont obligatoires et fournies par le CODEP.

### 4 Qualité des prestations.

Prévoir un à plusieurs ravitaillements sur chaque parcours. Le premier doit se situer au maximum une heure après le départ.

Prévoir aussi une trousse médicale de secours, ainsi que de l'outillage pour petites réparations sur ces mêmes points de ravitaillements.

Des points de secours sur les parcours (comprenant un N° d'identification avec le lieu-dit et la commune concernée plus un ou plusieurs N° de téléphone) avec possibilités d'évacuation, seront mis en place par le club organisateur.

Prévoir un poste de lavage des VTT à l'arrivée.

### 5 Les parcours.

Les parties goudronnées ne devront pas excéder le 1/3 de la longueur totale.

Pour chaque parcours, le kilométrage exact sera indiqué.

### 6 Fléchage.

Le balisage respectera la charte éditée par la FFCT et sera réalisé avec des flèches FFCT.

Au sol on utilisera de la peinture en bombe (non permanente et biodégradable). Utiliser les bombes de couleur « ROSE » obligatoirement.

L'utilisation d'un pochoir pour le fléchage au sol est recommandé, il permettra d'avoir le même type de fléchage tout au long de la randonnée (la bonne taille pour une flèche : format A4).

Chaque club pourra créer sa propre flèche personnalisée pour son marquage au sol.

Le fléchage au sol, doit **être efficace, réglementaire, et discret.**

La rubalise peut être utilisée pour compléter le balisage, (Attention son usage est interdit en forêt domaniale).

### 7 Challenge VTT.

Il est créé un challenge VTT qui récompense le club ayant le plus participants aux randonnées du calendrier dans l'année (du 1er Octobre au 30 Septembre).

Les points seront attribués selon les mêmes modalités qu'au challenge des clubs.

La récompense sera remise lors de l'assemblée générale des clubs.

### 8 Documentation

**Un guide de création des itinéraires permanents et temporaires de randonnée VTT** a été édité par la FFCT, chaque président de club peut se le procurer dans la partie intranet du site de la fédé. Un document à consulter sans modération et qui pourra apporter les réponses à vos nombreuses questions sur la manière de réaliser un balisage de randonnée.